

Quand un pape abdiquait à Lausanne

Le renoncement de Félix V, le 7 avril 1449, marque la fin d'un épisode curieux de la papauté

Bernard Andenmatten
Professeur d'histoire médiévale à l'UNIL*

Les commentateurs de la démission du pape Benoît XVI ont souligné son caractère exceptionnel dans l'histoire moderne de la papauté. Il faut remonter au Moyen Âge pour trouver des cas de renoncement à la tiare. Il s'agit de Célestin V, qui abdiqua six mois après son élection en 1294, ou encore de Grégoire XII, qui se démit en 1415 pour favoriser la résolution du Grand Schisme, en laissant la place à Martin V, le candidat du concile de Constance.

On n'a guère parlé en revanche d'une autre abdication pontificale qui se déroula à... Lausanne! Le 7 avril 1449 en effet, le pape Félix V renonça à la dignité pontificale. Il invoquait non pas la maladie ou la vieillesse - il avait pourtant 66 ans, un âge alors respectable -, mais le souci de l'unité de l'Eglise. Ainsi se termina un épisode curieux de l'histoire de la papauté qui se déroula sur les bords du Léman.

Veuf et père de famille

Dès son élection, dix ans auparavant, Félix V, qui avait été duc de Savoie sous le nom d'Amédée VIII, avait vu sa légitimité contestée. L'élection au trône pontifical de ce prince laïc, veuf et père de famille, avait suscité de nombreuses réserves. Toutefois, la question du non-respect du droit canonique est moins évidente qu'il n'y paraît: en théorie, aucun empêchement majeur ne s'oppose à l'élection d'un laïc, pourvu qu'il soit un homme, baptisé dans la foi catholique. Aujourd'hui pourtant, Félix V ne figure pas dans la liste officielle des papes et il est considéré comme antipape par l'Eglise romaine. Celle-ci a en effet toujours regardé ce pontificat comme étant l'ultime dérive d'une assemblée ayant perdu toute légitimité. Le concile, qui s'était réuni à Bâle à partir de 1431 pour réformer l'Eglise, était entré en conflit avec le pape Eugène IV, qui était resté à Rome et qui ordonna sa dissolution. Le concile refusa et proclama la supériorité du concile sur le pape. Il déposa Eugène IV le 24 juin 1439 et élut le 5 novembre le duc de Savoie Amédée VIII. Celui-ci ne fut reconnu comme pape légitime que dans son duché et dans quelques cantons suisses (notamment Berne et Soleure). Il ne trouva pas non plus grâce auprès des historiens de l'Eglise, qui soulignent combien son autorité fut contestée et limitée.

Les raisons qui poussèrent les pères conciliaires à faire ce choix surprenant sont assez prosaïques. Il fallait trouver un prince riche et puissant pour s'imposer face aux monarchies et soutenir par ses revenus une assemblée, qui prétendait gouverner collectivement l'Eglise mais qui ne disposait pas des revenus du Siège apostolique. Ajoutons quand même au crédit du nouveau pontife, et des prélats qui l'avaient élu, qu'Amédée VIII jouissait alors d'une réputation de sagesse et de piété, obtenue

grâce à son retrait du monde en 1434 et la nouvelle condition d'ermite qu'il menait dans son château de Ripaille (*lire encadré*).

Qu'elle ait été ou non inspirée par le Saint-Esprit, l'élection pontificale ne fut pas acceptée tout de suite par Amédée VIII. Des négociations serrées s'engagèrent entre le concile et la cour de Savoie, qui portèrent sur des aspects financiers mais aussi symboliques: le duc Amédée souhaitait conserver son prénom, en usage dans sa famille depuis l'an mil, et sa barbe, insigne de sa condition d'ermite. Si ces deux demandes lui furent refusées, la répartition des charges financières fut complexe et source de bien des malentendus. Les Savoie obtinrent des droits étendus sur les dignités ecclésiastiques de leur duché, désormais considérés comme les nouveaux Etats de l'Eglise. Le pape savoyard quitta Ripaille et se rendit à Bâle où il fut couronné le 24 juin 1440.

Entre une assemblée de clercs un peu bavards, aux aspirations démocratiques mais manquant de moyens pour les mettre en œuvre, et un prince autoritaire, imbu de son pouvoir et soucieux des finances de ses Etats, il y avait un sérieux malentendu. Le nouveau pontife se brouilla avec le concile et revint dès 1442 au bord du Léman, résidant à Genève et à Lausanne. Dans un souci de légitimation, il recréa une cour et une administration structurées selon l'organigramme de la Curie romaine. Des échanges de fonctionnaires, mais aussi d'artistes, étaient fréquents avec la cour savoyarde qui séjournait dans la région, dans ses résidences de Thonon, Genève et Morges.

Abdication àprement négociée

Contrairement à ses espoirs, le pape savoyard n'obtint pas le soutien des monarchies européennes. Le roi de France et l'empereur d'Allemagne, qui avaient d'abord observé une prudente neutralité, optèrent pour le pontife romain, ce qui priva Félix V de tout soutien en dehors de son propre duché. Le décès du pape Eugène IV en 1447 et l'élection de son successeur Nicolas V, habile diplomate, favorisèrent la tenue de négociations secrètes qui conduisirent à l'abdication du 7 avril 1449.

A la différence du coup de théâtre de février 2013, il ne s'agissait pas de la décision solitaire d'un pontife fatigué qui la communique à ses cardinaux décontenancés. L'abdication de Félix V fut le résultat d'une négociation serrée entre une dynastie princière décidée à retirer le maximum de son renoncement et une papauté romaine soucieuse de terminer au plus vite cette phase conciliariste. Les actes de Félix V furent validés et ses partisans absous. Amédée VIII devenait légat pontifical en Savoie et recevait la dignité cardinalice, devenant ainsi cardinal après avoir été pape! L'Eglise romaine reconnaissait donc une certaine légitimité à ce curieux pontife issu de la maison de Savoie. Cette dernière obtint encore le droit de nomination aux sièges épiscopaux et abbayes du duché, ce qui lui assura jusqu'à la Réforme le contrôle de la ville de Genève.



Portrait présumé de Félix V datant du début du XVIe siècle, Domaine du château, Colombier sur Morges. GÉRALD BOSSHARD



Le château de Ripaille, où Amédée VIII vivait en ermite. PHILIPPE MAEDER

Le pape et l'ermite

● Lors de son abdication, Félix V déclare avoir quitté «une tranquille solitude» pour accepter «une charge pénible et immense», faisant allusion à son départ de Ripaille pour assumer les tracas du pouvoir pontifical. Célestin V avait lui aussi quitté son ermitage pour occuper une charge trop lourde pour lui. Quant à Benoît XVI, il entend mener une vie de prière et de silence dans un monastère situé à l'intérieur du Vatican.

Ainsi, tout semble opposer le pape et l'ermite, placés aux deux extrêmes de la hiérarchie ecclésiastique. Pourtant, la réputation de sagesse, voire de sainteté, acquise par l'ermite peut lui

valoir un destin exceptionnel à la tête de l'Eglise lorsque celle-ci est en crise; par ailleurs, face aux difficultés d'une charge écrasante, la tentation érémitique n'est probablement pas exceptionnelle chez un pontife. Si, dans la tradition chrétienne, c'est la rude vie des pères du désert qui sert d'exemple aux ermites, le modèle mis en œuvre par Amédée VIII à Ripaille ressemble davantage à une vie mondaine visant à éviter les désagréments causés par le pouvoir tout en continuant à pouvoir exercer ce dernier. De Ripaille au château ducal de Thonon, de l'ermitage au Palais apostolique, la distance n'est pas si grande...

A certains égards, le choix des pères de Bâle peut nous sembler novateur. Dans leur esprit, il s'agissait d'instaurer une véritable monarchie constitutionnelle pontificale, le pape devant rendre des comptes à l'assemblée qui l'avait élu. Force est de constater que cette orientation conciliaire n'a pas vraiment été suivie d'effet, puisque l'Eglise catholique a maintenu, voire renforcé, jusqu'à l'époque contemporaine cette orientation monarchique du pouvoir pontifical.

Si modernité il y a dans cet étonnant épisode, elle doit plutôt être recherchée dans l'évolution des relations entre Eglise et Etat. L'idée de confier à un pouvoir laïc la tutelle des affaires ecclésiastiques et la réforme du clergé avait commencé à se faire jour dans les esprits dès le début du XVe siècle, ce qui relativise au fond le caractère inattendu de l'élection d'un duc au souverain pontificat. Moins d'un siècle plus tard, cette conception nouvelle des relations entre les pouvoirs ecclésiastique et laïc sera précisément l'un des enjeux de la Réforme...

* Tous les mois, une page est proposée par les chercheurs de l'Université de Lausanne. L'occasion de porter un regard plus scientifique sur les événements qui ont façonné le canton et les traces laissées à ceux qui les décortiquent aujourd'hui.

Pour en savoir plus

- Amédée VIII - Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451), Ed. B. Andenmatten et A. Paravicini Bagliani, Lausanne 1991 (Bibliothèque historique vaudoise 103).
- Article «Félix V», dans le Dictionnaire historique de la Suisse (www.dhs.ch).